

Lyon, le 04 octobre 2023

DEC8 – Diplôme national du brevet

Arrêté n°2023-10-04 fixant les dates d'ouverture
du registre d'inscription du DNB (session de juin
2024)

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités,

Vu le décret n° 87-32 du 23 janvier 1987 modifié par les décrets du 22 août 2005, du 10 mai 2006, du 15 mai 2007 et du 4 décembre 2012 instituant le diplôme national du brevet ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.332-6, D.332-12, D.332-16 à D. 332-22 ;

Vu le décret n° 87-32 du 23 janvier 1987 modifié par les décrets du 22 août 2005, du 10 mai 2006 et du 15 mai 2007 instituant le Diplôme National du Brevet ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2015, modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet ;

ARRÊTE

Article 1 : Le registre d'inscription au diplôme national du brevet au titre de la session de juin 2024 sera ouvert du lundi 6 novembre 2023 à 9H00 (heure de Paris) au vendredi 1 décembre 2023 à 17H00 (heure de Paris).

Article 2 : La période d'ouverture du registre d'inscription au diplôme national du brevet est également applicable aux centres étrangers rattachés à l'académie de Lyon.

Article 3 : Seuls pourront être admis à subir les épreuves de remplacement du diplôme national du brevet, les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1 du présent arrêté.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Olivier DUGRIP